

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 29/11/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 12/12/2016

Délibération n° D-2016-410

Acquisition de licences Microsoft à l'UGAP

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POIRIER

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications **Acquisition de licences Microsoft à l'UGAP**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'ensemble du fonctionnement du Système d'Information (SI) actuel de la collectivité est basé sur une architecture de logiciels Microsoft. Celle-ci doit impérativement évoluer car les versions en cours ne sont plus maintenues et par conséquent ne présentent pas les garanties indispensables pour la sécurité du SI et son bon fonctionnement.

Bien qu'une étude soit actuellement en cours pour intégrer les besoins futurs de la Mairie de Niort, il est indispensable de faire évoluer dans la continuité notre architecture logicielle actuelle.

L'ensemble des logiciels de base aujourd'hui utilisé par la collectivité comprend :

- Le système d'exploitation des postes de travail,
- Le système d'exploitation des serveurs,
- Les licences d'accès au domaine informatique,
- Les licences d'accès au serveur de messagerie,
- Les logiciels de serveurs de messagerie,
- Les logiciels divers hors suite Microsoft Office.

Ces licences ont été acquises en 2008 ; toutefois chaque année la Ville de Niort doit s'acquitter du montant de la redevance de la maintenance au travers de l'UGAP.

Pour être en mesure de suivre ces évolutions dans les 3 prochaines années et obtenir les meilleurs tarifs, la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications (DSIT) souhaite continuer à acquérir par l'intermédiaire de l'UGAP :

- Les nouvelles versions de logiciels,
- Les licences supplémentaires dans le cadre de l'acquisition de nouveaux matériels ou de l'arrivée de nouveaux utilisateurs.

L'estimation de ces évolutions s'élève à ce jour à un montant de 300 000 € TTC, réglé sur 3 exercices pour 3 ans. Celui-ci peut varier en fonction de l'évolution de l'infrastructure du Système d'Information.

Les montant et quantité pour une année sont estimés à :

Libellé	Quantité	Montant HT
Systèmes d'exploitation des postes de travail	900	37 100 €
Système d'exploitation des serveurs	20	9 500 €
Licences d'accès au domaine informatique	900	5 600 €
Licences d'accès au serveur de messagerie	900	12 800 €
Logiciels de serveur de messagerie	4	1 900 €
Logiciels divers hors suite Microsoft Office	2784	34 100 €

Les acquisitions supplémentaires viendront s'ajouter au montant ci-dessus.

Montant minimum	Montant maximum
150 000 € TTC	500 000 € TTC

Toutefois, cette délibération ne confère pas un droit d'exclusivité à l'UGAP pour des achats de même nature.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document concernant l'acquisition de licences Microsoft auprès de l'UGAP.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE